



Communiqué de presse – 29 mai 2018

Nathalie Delattre et Philippe Huppé, nouveaux coprésidents de l'ANEV

Ce mardi 29 mai 2018, l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) a élu ses deux nouveaux coprésidents. Il s'agit de Mme Nathalie Delattre, vicultrice, Sénatrice de Gironde et ancienne Adjointe au Maire de Bordeaux, et de M. Philippe Huppé, Député de l'Hérault et ancien Maire d'Adissan, petite commune viticole du Languedoc.

Prenant la relève de Messieurs François Patriat, sénateur de Côte d'Or, et Philippe Armand Martin, ancien député de la Marne, Mme Delattre et M. Huppé ont pris leur fonction lors d'un événement organisé à l'Assemblée nationale devant les membres de l'association, des représentants de la filière viticole, et quelques journalistes.

« L'ANEV, toujours à l'écoute de la filière, a prouvé son utilité pour défendre les valeurs de la vigne et du vin. Nous allons poursuivre ce travail, et continuer à faire de l'ANEV le porte-voix des territoires viticoles » ont annoncé les deux coprésidents.

Cet événement était aussi l'occasion de présenter les priorités de l'association pour les mois à venir, et notamment l'enjeu de la prolongation de l'homologation du cuivre pour la viticulture : « Sans cuivre, c'est la fin de la viticulture biologique. La Commission Européenne attend désormais que la France donne sa position. Il faut donc que le gouvernement se positionne clairement et dès maintenant pour la prolongation au niveau européen de l'homologation du cuivre, dans les mêmes conditions d'utilisation » a affirmé Nathalie Delattre.

Les nouveaux coprésidents ont aussi abordé le sujet de la « révolution de la prévention », c'est-à-dire la co-construction de la politique de prévention en concertation avec le secteur des boissons alcoolisées : « L'ANEV s'est mobilisée il y a quelques mois contre la campagne anti-vin de l'INCA. Nous soutenons la 'révolution de la prévention' voulue par le Président de la République et suivrons avec attention l'avancée du plan de prévention élaboré notamment par la filière viticole. Enfin, nous serons particulièrement vigilants lors de l'examen des prochains PLF et PLFSS vis-à-vis d'éventuelles mesures anti-vin. » a indiqué M. Huppé.